



Compte rendu de la Réunion Publique
du Conseil Municipal du 19 mai 2015
à 20 h 30
salle de "La Rotonde"

Présents :

Sophie AVRIL, Jean-Paul BEYSSEN, Olivier BONNAMY, Gabriel BOUISSOU, Elodie CAMBOU, Séverine CAMES, Yannick CHATELET, Eric CHERDO, Renaud DARDEL, Anne DELRIEU, Fanny DOMERGUE, Claude DUCERT, Henri FERLUC de, Laure FRENDROSSO, Laurent GONZALEZ, Marie-Viviane LACAN, Christine MASOT, Sabrina MIGNONAT, Frédéric PERROT, Marc PRIDO, Karine ROVIRA

Absents et excusés :

Fathi AÏDLI, Damien GLORIES,

Absents ayant donné procuration :

Fabrice BAUDEAU à Jean-Paul BEYSSEN
Laurent CHERUBIN à Fanny DOMERGUE
Anne FAURES à Karine ROVIRA
Béatrice HONTARREDE à Claude DUCERT

Désignation du Secrétaire de séance :

Laurent GONZALEZ est désigné Secrétaire de séance.

En préalable à l'approbation du procès-verbal de la dernière réunion du Conseil Municipal, la question de la mise en place d'un référendum auprès de la population labègeoise pour connaître sa position sur le prolongement de la ligne B du métro est à nouveau posée. La réglementation actuelle confirmée par la jurisprudence précise que ce type de consultation pour cet objet n'est pas légal ce que semble contredire la dernière réforme constitutionnelle. Des recherches seront menées pour vérifier cette information. Quoi qu'il en soit juridiquement acceptable ou pas, l'idée du référendum local sur le PLB est abandonnée.

I. Administration Générale

1/ Approbation du PV de la séance du 28 avril dernier

Approbation du Conseil Municipal.

II. Ressources Humaines

2/ Recrutement d'agents saisonniers pour le chantier "jeunes citoyens" + 1 animateur encadrant :

Approbation du Conseil Municipal.

III. Comptabilité Finances

3/ Tarification forfaitaire de l'aire d'accueil des Gens du Voyage en cas de dysfonctionnement du système de paiement :

Approbation du Conseil Municipal.

4/ Annulation de la dette des gens du voyages pour la période 2013-2014 et février 2015 :

Compte tenu d'imprécisions rédactionnelles dans le projet de délibération présenté, et de la non lisibilité entre ce qui est due par le gestionnaire d'une part et par les nomades d'autre part, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, sur proposition de M. le Maire, de reporter cette question sur la base d'un nouveau projet de délibération à l'ordre du jour de la réunion du Conseil Municipal du 16 juin prochain.

5/ TARIF TLPE (Taxe Locale sur la Publicité Extérieure) 2016 :

Approbation du Conseil Municipal.

IV. Culture

6/ Maison Salvat : demande de subvention à la DRAC Midi-Pyrénées dans le cadre d'un projet artistique intitulé : TATOO (t'as tous) les murs, l'œuvre et moi :

Approbation du Conseil Municipal.

V. Administration Générale

**7/ Convention de mise à disposition du véhicule municipal
Transport solidaire au bénéfice du CCAS (Centre Communal d'Actions Sociales) :**

Approbation du Conseil Municipal.

8/ Tirage au sort des jurés d'assises :

Les personnes tirées au sort sur les listes électorales pour les jurés d'assises sont :

- M. François TRUFFET
- Mme Marie-Claire AIME épouse PINEAU
- Mme Karine SAURIN
- M. Michel SAVOLDELLI
- M. Frédéric MOURET
- Mme Michèle VIDAL épouse CAROLUS

- Mme Jeanne VIERS épouse LUCOT
- Mme Elise DELAGE
- Mme Micheline SCHAWANN

VI. Informations diverses

a) L'autorisation d'implanter de nouveaux panneaux électoraux à proximité du centre commercial de l'Autan sera demandée à M. le Préfet pour l'année 2016

b) Le Conseil Municipal est invité dans un lieu qui sera défini ultérieurement à 20h00, le 16 juin prochain, pour effectuer une photo de groupe du Conseil Municipal ainsi que des photos individuelles.

c) Devenir de l'AEL :

Après débat et réflexion menée par la commission Enfance, et sur la base de conseils juridiques, trois solutions sont possibles :

1- convention d'objectifs pour les missions non obligatoires gérées par l'AEL et mises en concurrence pour les missions obligatoires issues de la réforme des rythmes scolaires

2- gestion en régie de l'ensemble de ces missions

3- mise en concurrence pour l'ensemble de ces missions.

Après réflexion et compte tenu de la prise en compte des avantages et des inconvénients de chacune des options, il est proposé d'adopter la solution 1 qui correspond au maintien de la qualité des services existants tout en donnant un cadre juridique conforme. Il est enfin précisé que les statuts de l'AEL doivent prévoir l'absence totale de participation d'un élu au sein de l'association.

Compte tenu de l'importance de cette question qui ne donne pas dans l'immédiat lieu à une délibération, M. le Maire demande néanmoins au Conseil Municipal de se positionner sur sa proposition.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la proposition de M. le Maire (convention d'objectifs pour les missions non obligatoires, mise en concurrence pour les missions obligatoires)

c) Précisions amenées par des membres du Conseil Municipal :

- La tarification des logements d'urgence n'est pas sous-estimée par rapport à la pratique constatée dans l'agglomération toulousaine.

- L'inscription de « croix » sur la liste d'émargement non obligatoire et non transmise en Préfecture lors d'élections est possible.

- Enfin, il est demandé à ce qu'une certaine souplesse soit prise en compte dans la gestion des articles écrits dans le bulletin municipal par les différentes

composantes du Conseil Municipal.